



Rapport de
gestion

2021

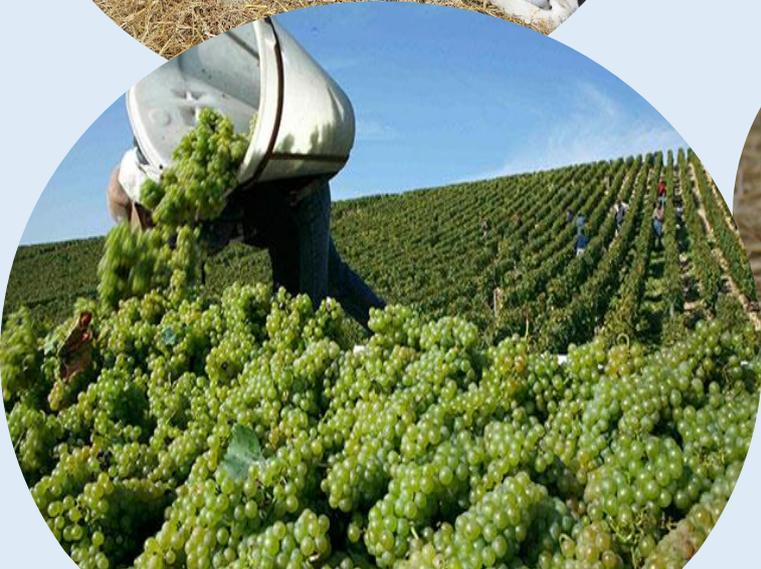
Caisse du
Bas-Rhin



CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

— **Alsace-Moselle** —



RAPPORT DE GESTION

ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DE L'EXERCICE 2021

Le président et les membres du Comité-directeur de la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin ont l'avantage de présenter :

- aux membres élus à l'assemblée générale
- à l'autorité de tutelle, Monsieur le directeur du Travail, chef de la Mission Nationale de Contrôle des organismes de sécurité sociale (MNC)
- aux invités

le rapport de gestion administrative et financière retraçant l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 2021.

Cette procédure est conforme :

- aux dispositions de l'article 972 du Code des assurances sociales en vigueur en Alsace-Moselle
- à l'article 18 des statuts de notre Caisse.

Au terme de l'année 2020, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin a clos le 132^{ème} exercice de son fonctionnement.

Le 1^{er} janvier 2022, elle a entamé sa 133^{ème} année d'activité.

Schiltigheim, le 6 mai 2022.

TABLE DES MATIERES

Chapitres		Pages
Chapitre I	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5 à 6
Chapitre II	LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS	7 à 11
Chapitre III	LES PRESTATIONS « ACCIDENTS » VERSEES PAR LA CAISSE	13 à 15
Chapitre IV	LES PRESTATIONS EXTRALEGALES	17 à 18
Chapitre V	LA PREVENTION DES ACCIDENTS	19 à 24
Chapitre VI	LE FINANCEMENT DE LA CAISSE	25 à 27
Chapitre VII	LA GESTION FINANCIERE	29 à 32
Chapitre VIII	LA VERIFICATION DES COMPTES	33



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

A. Le Comité-directeur

période du 1er juin 2021 au 31 mai 2025

Représentants des non-salariés : en fonction depuis

Agriculture

1.	Thomas BLUM	Dorlisheim	2005
2.	Katia BREHM	Dehlingen	2021
3.	Paul FRITSCH	Meistratzheim	2017
4.	Lucien HOENEN	Nordheim	1997
5.	Fabien METZ	La Wantzenau	2013
6.	Jean-Marc PFRIMMER	Weitbruch	2017
7.	Denis RAMSPACHER	Kienheim	2005
8.	Patricia RENCKERT	Hohwiller	2017

Horticulture-maraîchage

9.	Frédéric GENY	Sélestat	2005
----	---------------	----------	------

Viticulture

10.	Pierre HUCHELMANN	Stotzheim	2001
11.	Vincent KIEFFER	Itterswiller	2001

Forêt

12.	Vincent OTT	Strasbourg	1997
-----	-------------	------------	------

Représentants des salariés :

13.	Christophe FEHRENBACH UNSA	Muttersholtz	2021
14.	Bernard GROSS CGT	Schirmeck	2005
15.	Marc HERRMANN CFDT	Strasbourg	2017
16.	Magali WOLFF CFE/CGC	Hoerdt	2021
17.	Didier GROSS CFTC	Veckersviller	2013

B. Le Bureau

période du 1er juin 2021 au 31 mai 2025

Président : Denis RAMSPACHER

Vice-président : Thomas BLUM

Vice-président : Vincent KIEFFER

Vice-président : Bernard GROSS

Secrétaire : Vincent OTT

Trésorier : Katia BREHM

Assesseurs : Pierre HUCHELMANN
Didier GROSS

Président de la Commission des prestations : Vincent KIEFFER

Président de la Commission de prévention : Thomas BLUM

Directeur : Pascal JAN

Chef du service Prestations : Herbert BASTIAN
Son successeur : Stéphane VENTURI

Chef du service Comptabilité : Etienne CHRIST
Son successeur : Hervé JUNG

Chef du service Informatique : Jérémy ZIMMERMANN



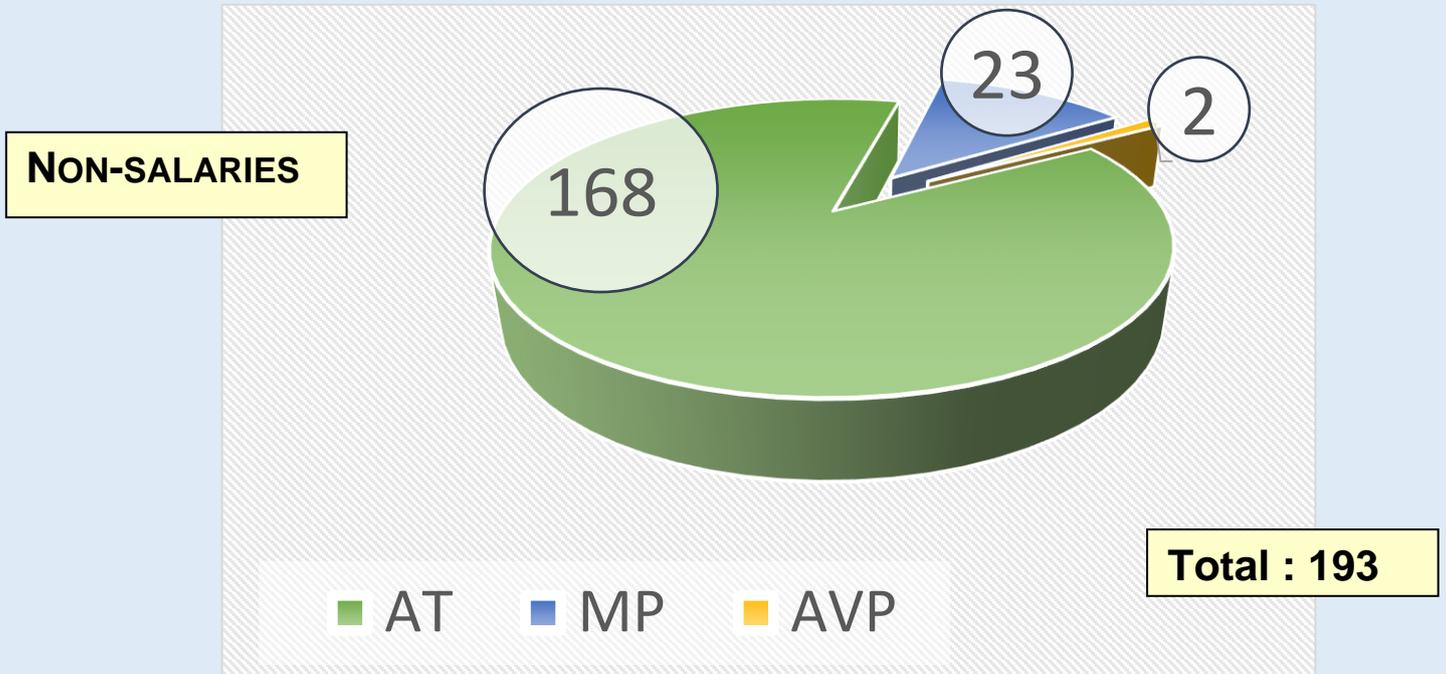
LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS

1. L'ANNEE **2021** EN CHIFFRES

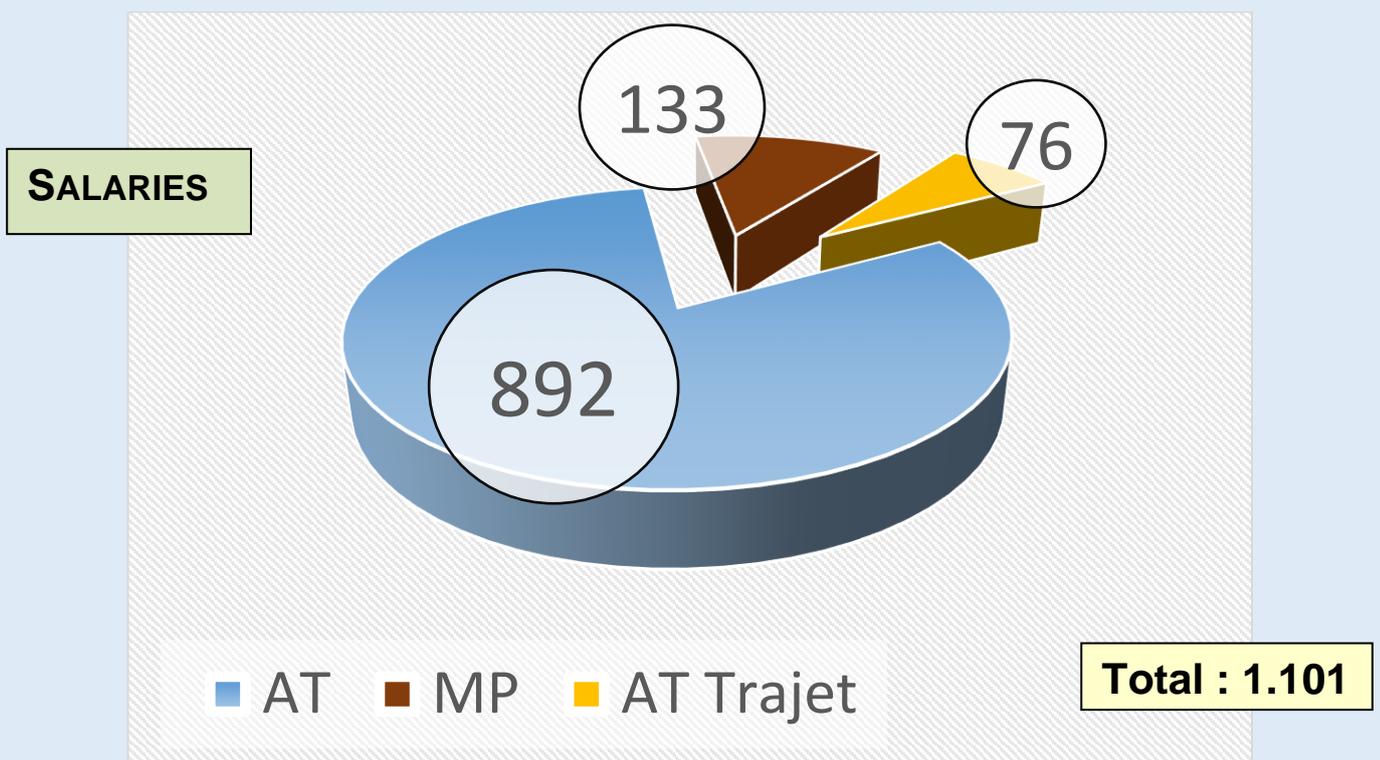
	2021	2020	2019	Evol. 2021/2019
NOMBRE TOTAL DE SINISTRES DECLARES :	1.315	1.101	1.310	+0,38
Dont 998 hommes et 317 femmes				
dont A.T. – M.P. – A.T.Trajet :	1.292	1.075	1.278	+1,09
A.V.P. :	2	9	5	-60,00
élèves :	21	17	27	-22,22
Dont nombre total d'accidents mortels déclarés :	2	2	1	+200,00
Attribution de rentes ou de pensions nouvelles :	227	218	229	-0,87
Nombre d'ayants-droit à une rente :	2.794	2.595	2.610	+7,04
dont non-salariés :	1.237	1.178	1.222	+1,22
salariés :	1.597	1.417	1.388	+15,05
dont payées hors France	21	24	21	-
non-salariés :	0	1	1	-
salariés :	21	23	20	-
Nombre total de rentes ou pensions versées :	4.002	3.717	3.699	+8,19
dont non-salariés :	1.986	1.797	1.954	+1,63
salariés :	2.016	1.920	1.745	+15,53
Total des charges :	14.722.469,22€			
Total des produits :	15.192.145,65€			
Solde créditeur :	469.676,43€			

2. LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DECLARES

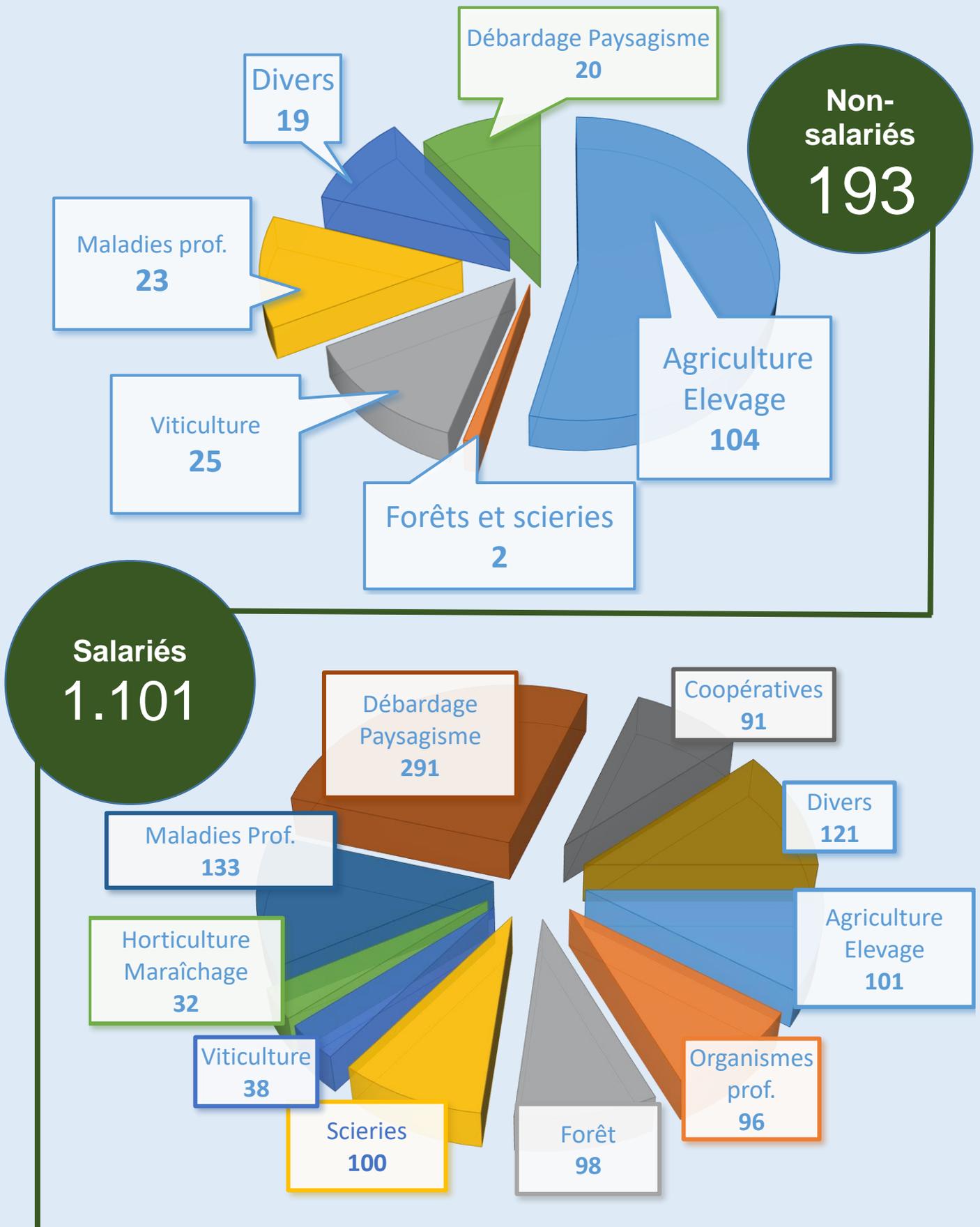
Chez les **non-salariés**, 193 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés, dont 168 accidents du travail, 23 maladies professionnelles et 2 accidents de la vie privée.



Chez les **salariés**, 1.101 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés, dont 892 accidents du travail, 133 maladies professionnelles et 76 accidents de trajet.



AT/MP EN 2021 PAR SECTEUR D'ACTIVITE (hors AVP)



CAUSES DES AT/MP NON SALARIES (hors AVP)

<i>Cause</i>	<i>nombre</i>
<i>Animaux</i>	32
<i>Machines et appareils fixes ou mobiles</i>	30
<i>Véhicules et équipements de transport</i>	26
<i>Outils à main motorisés ou non</i>	23
<i>Maladies professionnelles</i>	23
<i>Éléments de bâtiment</i>	15
<i>Éléments végétaux non transformés</i>	13
<i>Autres installations</i>	13
<i>Autres éléments</i>	8
<i>Élément matériel inconnu</i>	8
Total	191

CAUSES DES AT/MP SALARIES

<i>Cause</i>	<i>nombre</i>
<i>Outils à main motorisés ou non</i>	156
<i>Autres éléments</i>	152
<i>Maladies professionnelles</i>	132
<i>Animaux</i>	116
<i>Machines et app. mobiles ou non</i>	107
<i>Autres installations</i>	90
<i>Éléments végétaux non transformés</i>	85
<i>Accident de trajet</i>	75
<i>Véhicules/équip. de transport</i>	69
<i>Éléments de bâtiment</i>	62
<i>Élément matériel inconnu</i>	55
<i>Absence d'élément matériel</i>	2
Total	1.101

LES ACCIDENTS MORTELS



Deux accidents mortels sont à déplorer :

- Accident survenu le 25 mars 2021, dont la victime est un salarié de 49 ans, décédé le jour même, écrasé par un engin de levage qui était en manœuvre en marche arrière durant une opération de chargement d'engrais.
- Accident survenu le 2 avril 2021, dont la victime est une salariée d'une exploitation agricole de 57 ans qui, après une crise cardiaque, s'effondre au moment de la plantation de pommes de terre. Elle décède sur place malgré les soins de réanimation.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

155
 Non-salariés :
23
 Salariés :
132

Maladies professionnelles	Tableau N°	NS	SAL
Maladie de Lyme	5	0	1
Vibrations chocs	29	1	6
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures au travail	39	19	105
Affections cutanées de mécanisme allergique	44	0	1
Affections professionnelles provoquées par le bruit	46	1	1
Lésions chroniques du ménisque	53	0	3
Affections manipulation charges lourdes	57 bis	1	8
Hémopathies malignes provoquée par les pesticides	58	1	0
Autres maladies professionnelles non précisées	91	0	7
Total		23	132

LES PRESTATIONS « ACCIDENTS » VERSEES PAR LA CAISSE



RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE, ACCIDENT DE LA VIE PRIVEE

Nature des prestations	Année 2021		
	Non-salariés	Salariés	Total
PRESTATIONS EN NATURE			
- traitement médical	107.208,49	274.089,55	381.298,04
- traitement hospitalier	66.002,81	122.708,78	188.711,59
- frais d'appareillage	66.392,55	35.213,73	101.606,28
- réadaptation fonctionnelle	12.575,20	3.300,99	15.876,19
- contentieux	874,80	3.503,40	4.378,20
- frais de dépl. Contrôle médical	1.771,70	15.411,14	17.183,84
- CM et expertise	12.668,50	34.304,20	46.972,70
- indemnités funéraires	0,00	3.428,00	3.428,00
- action sociale et professionnelle	1.775,31	4.652,55	6.427,86
Total des prestations en nature	269.270,36	496.612,34	765.882,70
PRESTATIONS EN ESPECES			
- indemnités journalières à 60 %	82.697,54	557.473,88	640.171,42
- indemnités journalières à 80 %	135.991,24	1.457.084,46	1.593.075,70
- Indemnités journalières partielles	714,86	0,00	714,86
- autres indemnités journalières	0,00	114.470,62	114.470,62
- déduction de rente	0,00	-11.305,44	-11.305,44
Total I.J.	219.403,64	2.117.723,52	2.337.127,16
- rentes aux victimes	3.631.466,09	3.644.997,46	7.276.463,55
- rentes aux ayants-droit + orphelins	792.360,95	633.411,07	1.425.772,02
- avance sur rente	54.917,26	0,00	54.917,26
- rentes optionnelles	0,00	9.823,97	9.823,97
- indemnités en capital	0,00	136.683,66	136.683,66
- pension pour invalidité	25.085,88	0,00	25.085,88
- déductions divers	-36.492,71	-5.261,26	-41.753,97
- CSG-CRDS	-2.184,18	0,00	-2.184,18
- complément de rente FIVP	3.044,87	0,00	3.044,87
- majoration tierce personne	68.535,21	27.028,26	95.563,47
Total rentes	4.536.733,37	4.446.683,16	8.983.416,53
Total prestations en espèces	4.756.137,01	6.564.406,68	11.320.543,69
TOTAL prestations versées	5.025.407,37	7.061.019,02	12.086.426,39

Evolution 2021/2019

Total prestations versées

-2,15 %

Prestations en nature

-25,98 %

Prestations en espèces

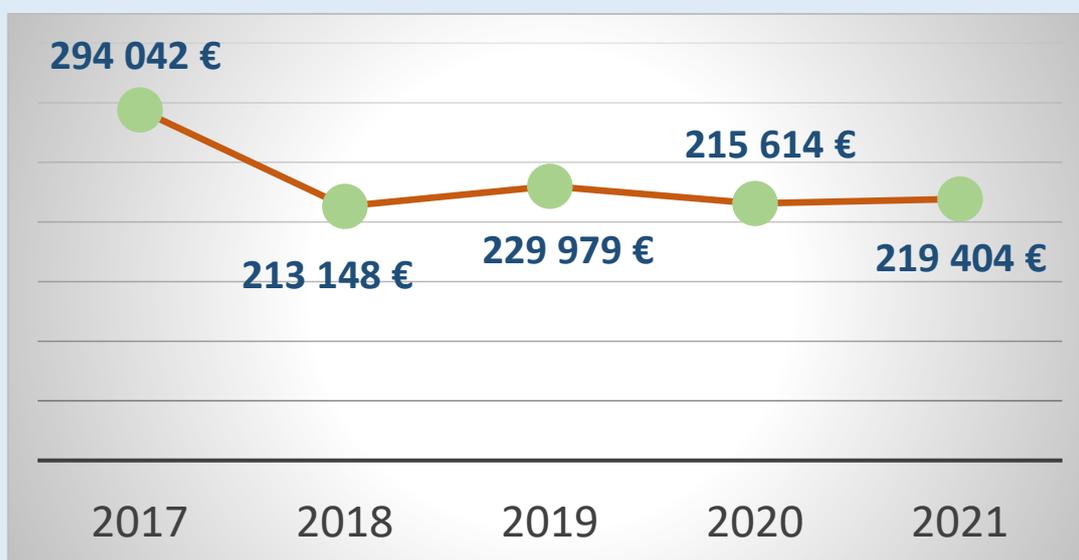
+0,02 %

MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES NON-SALARIES

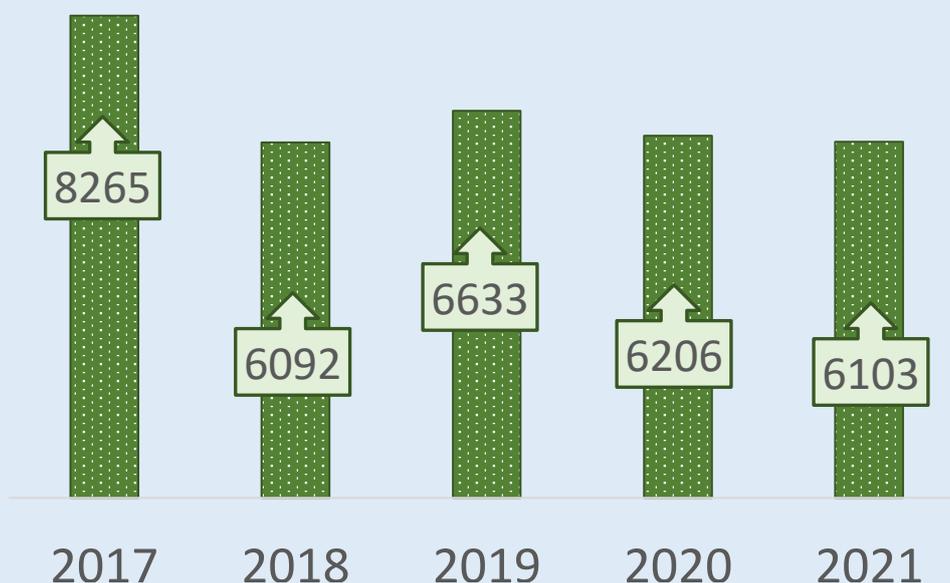
Pour cette catégorie d'assurés, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et si la victime est en arrêt de travail, des indemnités journalières sont versées dès le lendemain de l'AT/MP jusqu'à la fin de la 13^{ème} semaine d'arrêt de travail. Il s'agit d'une prestation extralégale.

Au 1.4.2021, le gain journalier de base s'élevait à :

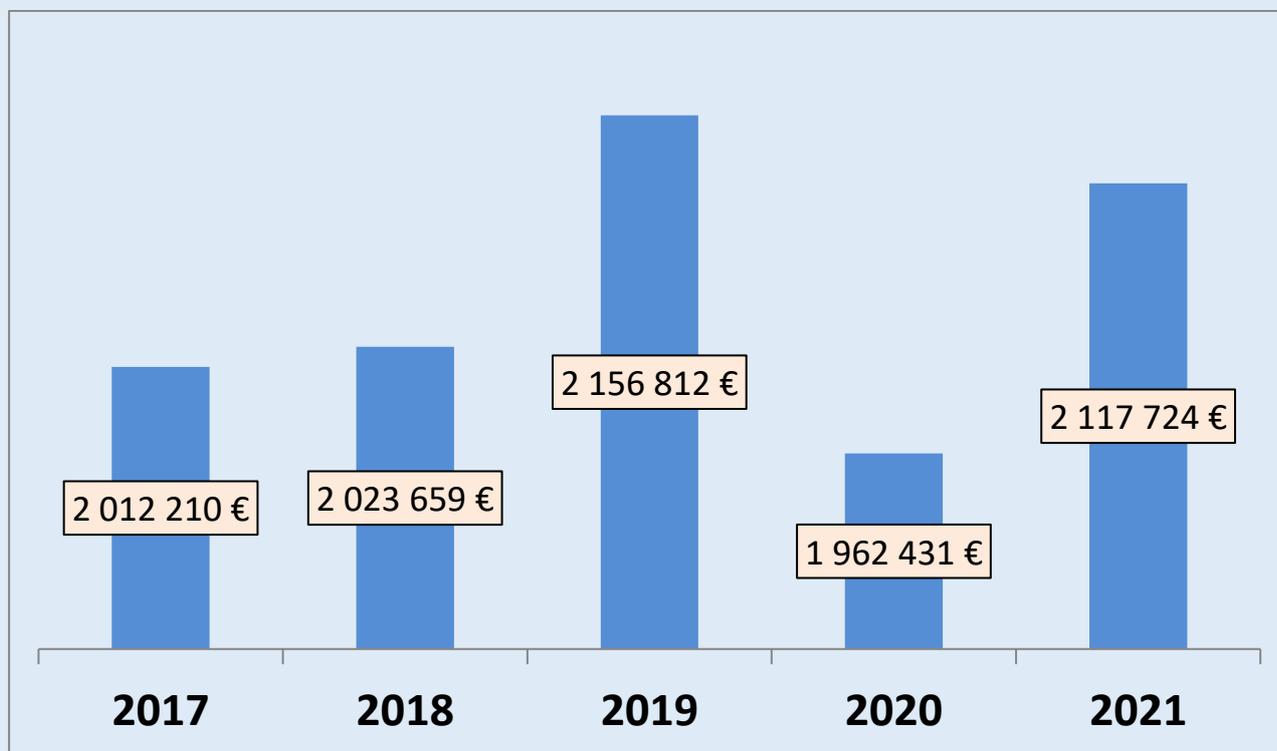
- | | | |
|-------------------------------------|------|---------|
| • I.J. chef d'exploitation | 60 % | 30,66 € |
| | 80 % | 40,88 € |
| • I.J. du conjoint ou aide familial | 60 % | 27,87 € |
| | 80 % | 37,16 € |



NOMBRE DE JOURS D'ARRET DE TRAVAIL INDEMNISES



MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES SALARIES



NOMBRE DE JOURS D'ARRET DE TRAVAIL INDEMNISES

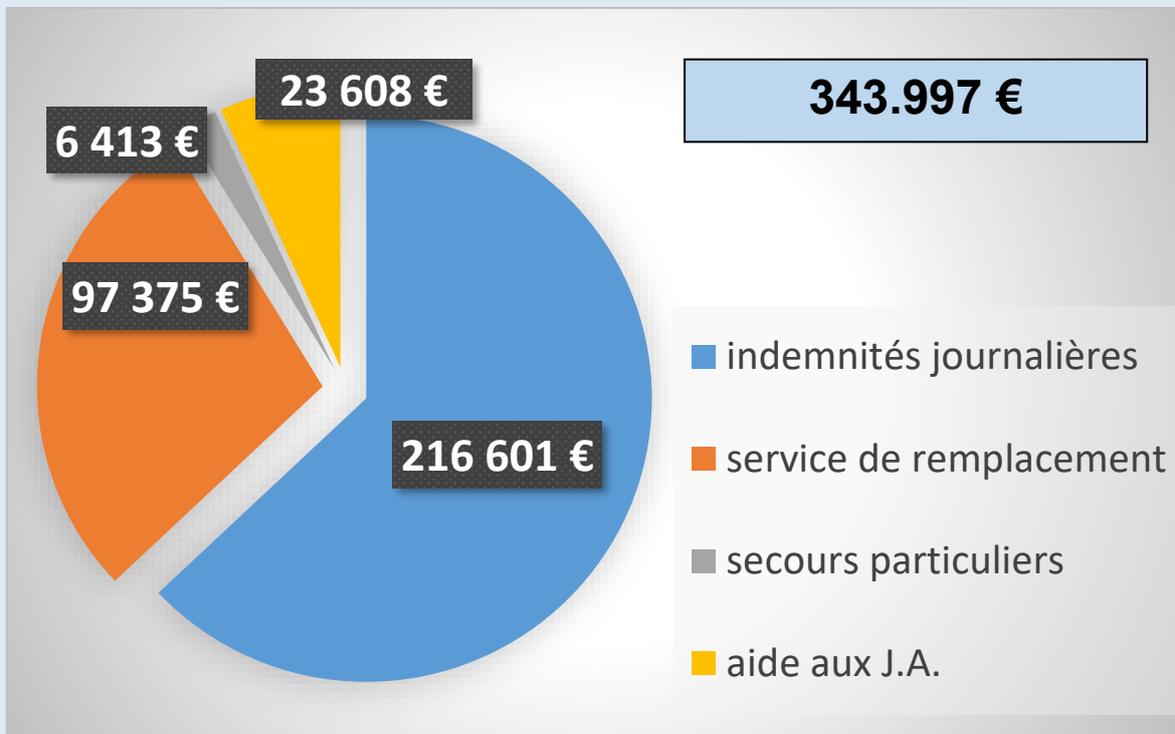




LES PRESTATIONS EXTRALEGALES 2021

Les prestations extralégales ne sont pas obligatoires. Elles permettent à la Caisse de combler, là où cela s'avère nécessaire, les lacunes de la législation sociale, donnant ainsi une dimension plus humaine à son action. Ces dépenses figurent dans les charges techniques.

Elles comprennent les indemnités journalières versées aux non-salariés, les dépenses du Service de remplacement, les autres secours aux assurés et le remboursement des cotisations foncières aux jeunes agriculteurs qui s'installent. Le montant global de ces dépenses extralégales s'est élevé à 343.997 €.



1. Les indemnités journalières d'incapacité temporaire versées aux assurés non-salariés (accidents du travail, maladie professionnelle ou accidents de la vie privée)

Année	Nombre		Montant
	Bénéficiaires	Journées indemnisées	
2019	137	6563	229.979,43 €
2020	135	6109	215.613,58 €
2021	128	6103	216.601,29 €

Montant de l'indemnité journalière des assurés non-salariés

Date d'effet	pendant les 28 premiers jours		à partir du 29 ^{ème} jour	
	Gain		Gain	
	normal	majoré	normal	majoré
1.4.2019	27,76	30,53	37,01	40,71
1.4.2020	27,84	30,62	37,12	40,83
1.4.2021	27,87	30,66	37,16	40,88

2. Aides sociales versées par la Caisse dans le cadre du service de remplacement

Année	Nombres		Montants en €	
	Dossiers traités	jours accordés	Indemnités versées	Prix de journée
2019	61	992	94.288 €	95 €
2020	56	943	89.585 €	95 €
2021	63	1 025	97.375 €	95 €

3. Secours particuliers aux victimes

Montant attribué en 2021 : **6.413,08 €**

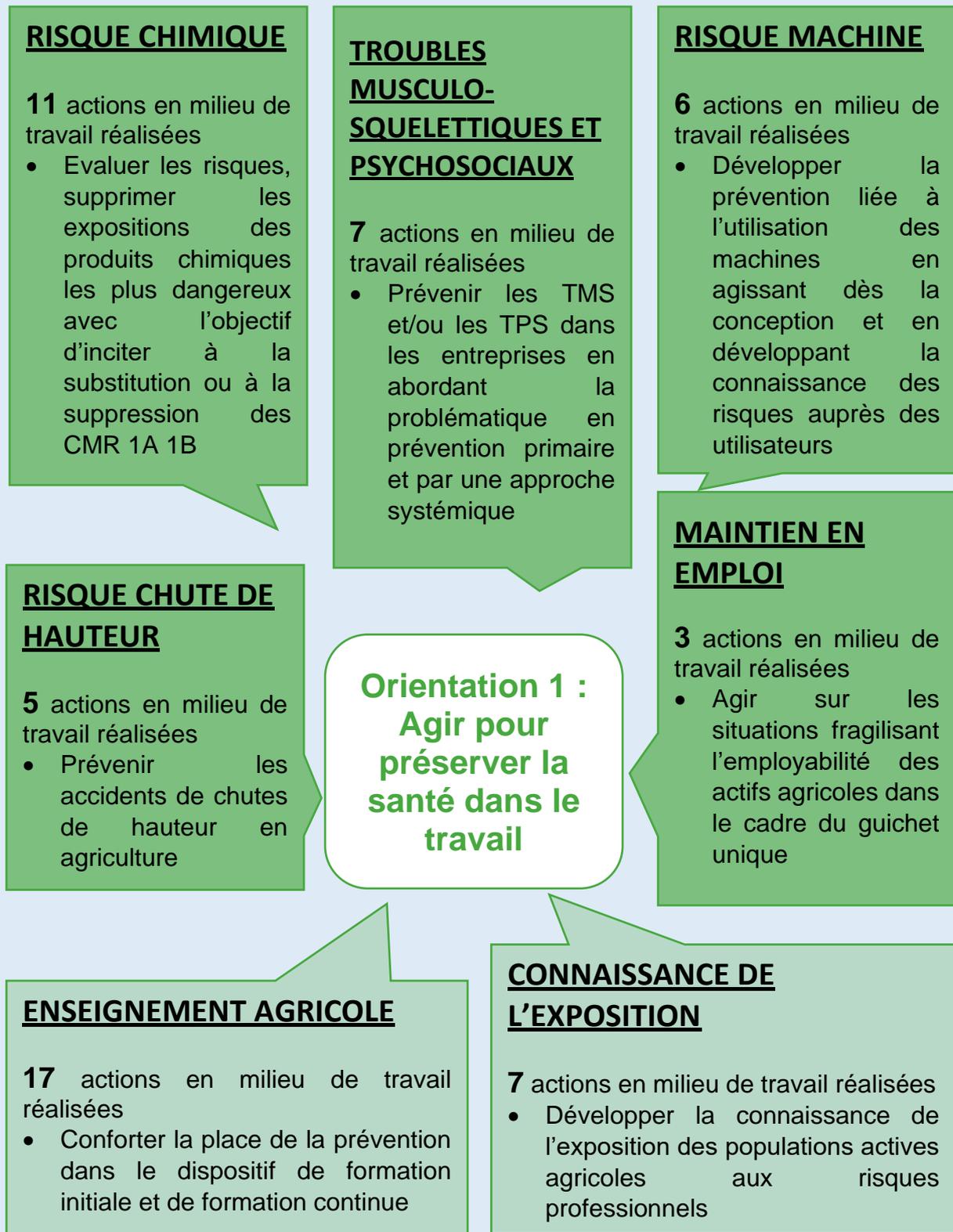
4. Exonération partielle de la cotisation foncière Caaa en faveur des jeunes agriculteurs qui s'installent.

Nombre d'exonérations accordées en 2021 : **82** dossiers pour un montant total de **23.608 €**, soit en moyenne 287,90 €/jeune agriculteur.

Année d'installation	3 ^{ème} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Montant total versé en €	7.391 €	7.521 €	8.696 €
Nombre de J.A. aidés	21	28	33

1. – LE PLAN SANTE SECURITE AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025

Tous les 5 ans, en collaboration avec la MSA Alsace, la CAAA du Haut-Rhin et la CAAA du Bas-Rhin définit son Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture. Il permet de donner aux professionnels agricoles la capacité d’agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.



MUTATIONS ET TRANSITIONS AGRICOLES

- Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé

PREVENTION PRIMAIRE

- 3 actions en milieu de travail réalisées
- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- 4 actions en milieu de travail réalisées
- Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions de SST (digital, drones, commande à distance, exosquelettes...)

**Orientation 2 :
Accompagner les projets et les transitions**

MAL-ÊTRE

- 3 actions en milieu de travail réalisées
- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles matériels et des organisations

IMPLICATION DES ELUS

- Renforcer l'implication des élus dans la construction des stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires

**Orientation 3 :
Développer la relation de service**

TRANSVERSALITE

- Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires

2 - LES ACTIONS CONNEXES

Les conseillers en prévention assurent des missions de santé au travail et de prévention des risques professionnels sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

8 actions pour la vie du réseau santé sécurité au travail, de la construction du plan SST aux COPIL SST Grand Est et PRST3 en présentiel ou en visioconférences.

14 réunions inter-régimes en collaboration avec la CARSAT, la CCMSA, la DREETS et l'INRS.

Notamment les groupes de travail BOUV'INNOV, TUTOPREV et OIRA scierie et exposition au radon.

2 jours aux Culturelles à Reims afin de communiquer sur le risque chimique en partenariat avec la MSA Marne Ardennes Meuse et 1 intervention à la Journée de l'Arbre 2021 à Strasbourg, sur l'entretien de la végétation à proximité d'une ligne électrique.

28 actions de capitalisation : des rencontres de fournisseurs d'équipements de protection et de prévention au travail et des partages entre organismes.

14 réunions de coordination entre les conseillers en prévention des CAAA au cours desquelles sont discutées plusieurs actions de prévention réalisées, annulées, en cours ou à développer.

7 commissions santé sécurité et conditions de travail.

3 - L'AIDE PREVENTION COVID

L'aide prévention COVID MSA ALSACE et des CAAA d'Alsace s'est étalée entre le 17 mars 2020 et le 31 novembre 2021. Elle avait pour objectif d'accompagner les entreprises et exploitations agricoles dans la mise en place de mesures de prévention des risques professionnels et de mesures barrières liées à la pandémie de COVID 19.

34 dossiers traités en 2021 contre 36 en 2020 dont **56 %** dans le Bas-Rhin.

24.917,29 € d'aides distribuées sur le territoire alsacien.

4. – LES AIDES FINANCIERES INCITATIVES

Les aides versées s'élèvent à **118.637,56 €**, montant en hausse de 19,53 % par rapport à 2020 et de près de 21 % par rapport aux aides versées en 2019.

Aides financières attribuées	2021		2020	
	Nombre	Montant €	Nombre	Montant €
Harnais anti-chutes	10	962,23	1	1.418,10
Casques à souder à cristaux liquides	13	520,47	12	538,74
Sièges de tracteurs avec ceinture	127	43.559,23	111	36.015,96
Protecteurs d'arbre de transmission et moteurs hydraul. en rempl. de cardan	17	1.170,10	33	2.596,02
Gant de protection sécateur assisté	4	111,24	10	409,17
Filtres anti-poussières	53	418,40	172	1.078,30
Protections auditives personnalisées	34	1.365,06	94	3.816,52
Dispositifs ergonomiques	1	12,40	3	168,95
Harnais taille-haie	1	100,00	0	0,00
Tablier et gant de protection	11	338,48	0	0,00
Installations de contention	5	7.334,00	11	14.118,02
Cages et couloirs de contention	22	25.516,96	7	5.703,46
Contention de maternité porcine	48	6.240,00	0	0,00
Equipement protection phytosanitaire (kit)	5	221,50	140	6.384,66
Masques de protection des voies respiratoires	62	1.284,76	19	326,53
Cartouches ou filtres phytosanitaires	7	127,23	3	41,51
Combinaisons, gants, lunettes (traitement phytosanitaire)	366	1.404,45	164	426,27
Filtres antitoxiques de cabines	100	5.393,44	67	5.801,78
Appareils de manutention des roues de tracteur	21	8.062,09	19	6.035,46
Equipement de protection tronçonneuse	0	0,00	7	1.075,42
Chaussures et bottes de sécurité forestières	144	6.220,55	124	4.395,35
Pantalons et vestes anti-coupure	121	5.379,97	136	5.171,94
Casques et gants de bûcheronnage	61	1.613,60	36	1.181,86
Casque anti-bruit	53	297,18	145	830,87
Masques poussière jetables	56	103,30	58	363,89
Lève-tête pour bovins	3	176,11	0	0,00
Dispositif pour travailleur isolé	12	704,81	15	954,24
Total		118.637,56 €		99.253,02 €

5. – LES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre de son programme de prévention des accidents du travail, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin encourage financièrement les entreprises assurées au régime agricole qui s'engagent à intégrer la prévention et la sécurité des personnes dans la gestion de leur entreprise.

Elle les accompagne dans leur projet d'amélioration des conditions de travail des salariés, à travers des visites sur place, des analyses de postes et des choix d'équipements et matériels coûteux permettant de préserver ou de ménager les efforts des salariés, dans le but de limiter au maximum les risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Pour des projets d'envergure, un contrat de prévention pluriannuel peut être établi entre la Caisse et l'entreprise avec fixation d'objectifs, suivi, contrôle et versement d'une aide financière, si les objectifs sont atteints.

En 2021, **11.765,78 €** ont été versés à des entreprises dans le cadre de ces aides exceptionnelles, un montant en très nette baisse (48.640,88 € en 2020), en raison de contrats pluriannuels arrivés à échéance.

6. – LE BILAN FINANCIER

Après une année 2020 de baisse de dépenses, directement liée à la pandémie, les manifestations agricoles et formations professionnelles n'ont pas vraiment pu reprendre, à l'exception des lycées agricoles ; le télétravail et les réunions en visioconférence se sont poursuivis en 2021 diminuant encore les frais de réunions. En revanche, les aides financières incitatives, pour l'achat de matériel de sécurité, ont fortement augmenté (+19,53 %) : les chefs d'entreprises agricoles n'ont pas cessé leurs activités pendant la crise sanitaire, l'occasion peut-être de faire le point sur la sécurité de leur exploitation et des personnes qui y travaillent. Cette tendance s'est poursuivie en 2021.

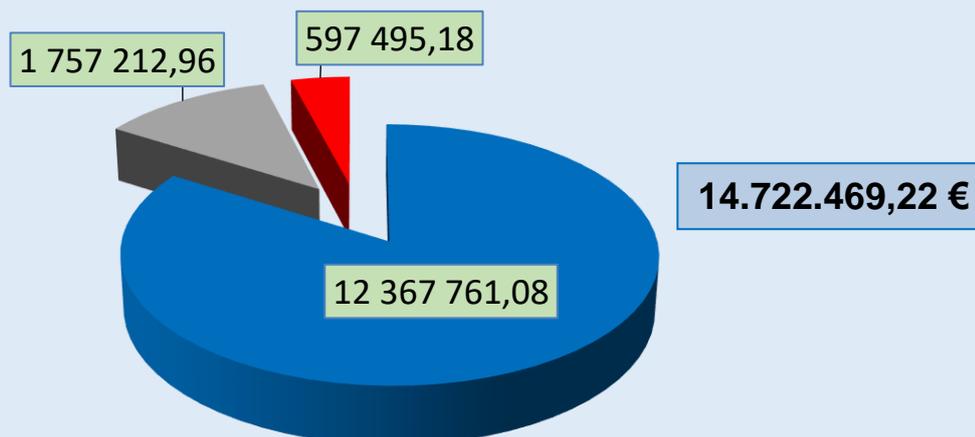
ACTIONS ENTREPRISES	DEPENSES 2021 en €	DEPENSES 2020 en €
Documents, publicité et supports audio-visuels	2.215,80	7.078,84
Participations à des manifestations (démonstrations, achat goodies, remise de prix...)	6.467,47	4.260,00
Frais réunions	160,84	219,77
INFORMATION ET SENSIBILISATION	8.822,18	11.558,61
Formations sauveteurs secouristes du travail	3.491,49	2.542,20
Matériel de formation	5.027,19	0,00
Autres formations	7.472,02	5.294,72
FORMATION	15.990,70	7.836,92
AIDES FINANCIERES ET AIDES EXCEPTIONNELLES	130.403,34	147.893,90
TOTAL DEPENSES DE PREVENTION	155.216,22	167.289,43



LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

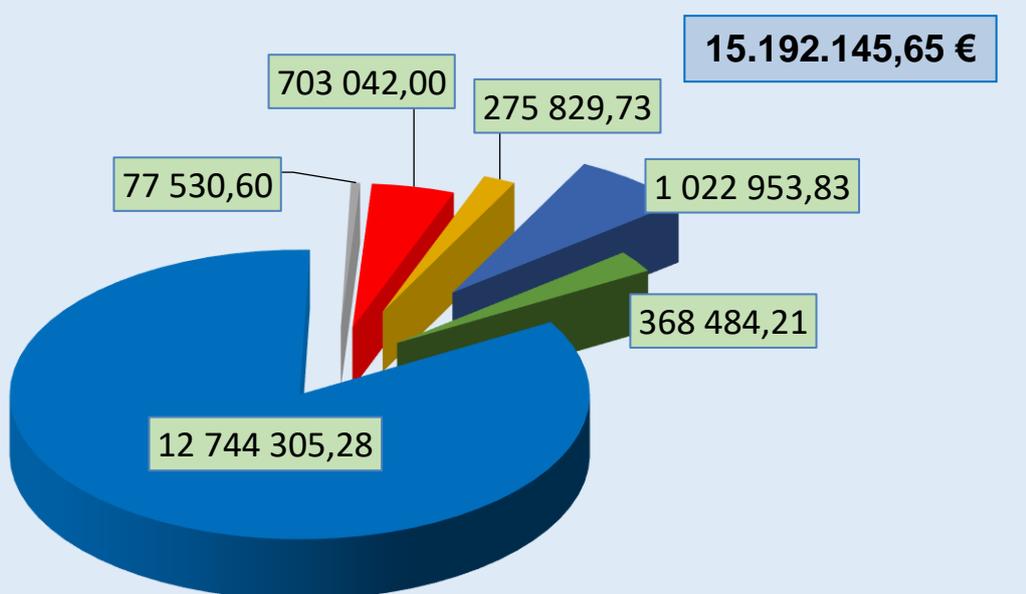
1. LA CHARGE FINANCIERE GLOBALE

En 2021, le montant de la charge financière de la Caisse s'est élevé à 14.722.469,22 €, en hausse de 5,18 % par rapport à 2020 et de 0,25 % par rapport à 2019.



- Charges de gestion technique
- Charges de gestion courante
- Charges financières, charges exceptionnelles et impôts sur les sociétés

2. LES RESSOURCES GLOBALES



- Financement professionnel
- Financement extra-professionnel
- Produits exceptionnels
- Produits de gestion technique
- Produits de gestion courante
- Produits financiers

3. LE FINANCEMENT PROFESSIONNEL

a) Les cotisations foncières (rôle principal)

EVOLUTION DU NOMBRE D’HECTARES SOUMIS A COTISATION
PAR LA CAAA DU BAS-RHIN
REPARTITION DES CONTENANCES CADASTRALES TOTALE
PAR NATURE DE CULTURE

Nature de culture	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Champs et prés	217 433	217 271	217 124	217 012	216 754	216 640
Vignes	7 352	7 350	7 335	7 326	7 351	7 349
Bois	113 304	113 449	113 425	113 422	113 533	126 482
Jardins + vergers	10 051	9 999	9 950	9 948	9 890	9 862
Landes + étangs	9 894	9 888	9 879	9 855	9 772	9 513
Total	358 124	357 957	357 713	357 563	357 300	369 846

COUVERTURE DE LA COTISATION FONCIERE PAR LE PRODUIT
DES BAUX DE CHASSE

Année	Nombre de communes	Montant total des cotisations émises	Couverture au moyen du produit des baux de chasse – communes				Recouvrement avec l’impôt foncier non bâti	
			(1)	(2)	Montant €	%	Montant €	%
2016	527	5 784 528	22	88	530 227	9,17	5 254 301	90,83
2017	527	5 784 559	22	89	548 352	9,48	5 236 207	90,52
2018	527	5 784 649	22	88	546 996	9,46	5 237 653	90,59
2019	517	5 784 731	22	88	547 190	9,45	5 237 541	90,55
2020	517	5 553 391	22	89	538 148	9,69	5 015 243	90,31
2021	514	5 331 208	21	89	518 984	9,73	4 812 224	90,27

- (1) nombre de communes couvrant la totalité des cotisations foncières
(2) nombre de communes couvrant ces cotisations partiellement.

b) Cotisations des entreprises connexes (rôle spécial)

Certaines activités assurées, qui relèvent des professions agricoles et para-agricoles, ne peuvent être imposées par l'intermédiaire de l'impôt foncier. Il est donc nécessaire de les soumettre à des cotisations basées sur un gain professionnel forfaitaire égal à celui qui sert au calcul des rentes des non-salariés en fonction du nombre de journées de travail de l'activité considérée et du taux de cotisation du risque basé sur le barème homologué par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Alsace. Le produit de ces cotisations a été de **377.742 €** (312.730 € en 2020 et 391.506 en 2019).

c) Cotisations sur salaires

Il faut noter que les salaires des ouvriers agricoles non spécialisés ne font pas l'objet d'une imposition spéciale. En effet leur risque d'accident est couvert par la cotisation foncière de l'exploitation agricole.

Pour les ouvriers qualifiés, le salaire total, après déduction de la contre-valeur de la cotisation foncière, est soumis à la cotisation sur salaire.

Les autres employeurs, comme les organismes de mutualité, coopération et de crédit, les bûcherons des forêts domaniales, paient les cotisations exclusivement sur les salaires totaux en fonction du barème définissant les taux de cotisation.

Ces cotisations s'élèvent à **7.035.355,28 €** (6.229.067,12 € en 2020 et 6.397.075,10 € en 2019).



LA GESTION FINANCIERE

Les éléments relatifs à la gestion financière de la Caisse au cours de l'exercice 2021 ressortent des tableaux qui figurent aux pages suivantes, à savoir :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

LES FAITS MARQUANTS :

L'année 2021 marque un retour à la normale et peut être comparée à 2019 :

- La baisse de 15,95% du nombre de déclarations d'accident l'an dernier, essentiellement due à la Covid, est compensée par une augmentation de 19,4% de déclaration en 2021. Ceci engendre une hausse de 3,41% des charges techniques, soit 407.648€.
- Les produits de gestion technique sont en baisse de 3,61% soit 506.854€, Cette importante baisse s'explique par une chute de quasi 55% du montant de la compensation AT Salariés versée par l'Etat, sans aucune visibilité sur 2022.
- Les charges de gestion courante sont en hausse significative de 17,22%. Cette situation est liée aux frais de personnel, ainsi qu'aux autres services extérieurs. En effet, il a fallu faire face à l'arrêt longue maladie d'Etienne Christ en faisant, d'une part, appel aux services du CFG pour assurer le compte de résultat et les bilans de l'exercice, tout en embauchant son successeur Hervé Jung plus tôt que prévu. Du côté des prestations, un agent intérimaire a été recruté en début d'année, Clara Hahnschutz, qui a rejoint l'équipe de gestionnaire pour remplacer Stéphane Venturi appelé à succéder à Herbert Bastian à partir du 1^{er} décembre. Ces démarches nécessaires ont naturellement impacté le ratio charges techniques/charges d'exploitation, en légère baisse, à 87,5%. Alors que par le passé nous étions plus proche des 90%.
- Les produits financiers repartent légèrement à la hausse tout en restant à un niveau très bas.
- Le résultat honorable de 469.676€ qui en découle est lié au remboursement par la Caisse Centrale de la MSA de 1.022.953€, correspondant à une régularisation des exonérations des taxes sur les bas salaires pour les années 2019 et 2020.
- Ce résultat a amené le Comité-directeur à maintenir le niveau du taux des cotisations foncières pour 2022 après 2 années de baisse de 4%.

N° des comptes	ACTIF	EXERCICE 2021			2020 NET
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
205	1 - ACTIF IMMOBILISE A - Immobilisations incorporelles Logiciels	-	-	-	-
211	B - Immobilisations corporelles Terrains	24 207,38	-	24 207,38	24 207,38
213	Constructions	1 109 464,94	724 480,44	384 984,50	410 036,22
215	Installations techniques, matériels et outillages	19 391,89	19 391,89	-	-
218	Autres immobilisations corporelles	196 709,61	184 822,14	11 887,47	20 720,99
238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	261 639,93	-	261 639,93	250 069,50
261	C - Immobilisations financières Titres de participations et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	22 975,00	-	22 975,00	22 975,00
272	Titres immobilisés	10 144 420,00	19 115,08	10 125 304,92	10 542 049,21
274	Prêts	-	-	-	-
276	Autres créances immobilisées	75 963,41	-	75 963,41	76 050,37
	1 - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 854 772,16	947 809,55	10 906 962,61	11 346 108,67
	2 - ACTIF CIRCULANT				
	A - Stocks et en cours				
4091	B - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés Fournisseurs et intermédiaires sociaux	31 792,00	-	31 792,00	-
4092	Prestations dues à récupérer	13 225,18	-	13 225,18	10 629,32
4093	Recours contre tiers	17 303,32	-	17 303,32	19 430,70
41	C - Créances d'exploitation Clients, cotisants et comptes rattachés	2 368 073,29	87 873,53	2 280 199,76	1 827 965,71
42	Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	101,52
44	Entités publiques	519 343,87	516 299,00	3 044,87	-
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	-	-	-	156 706,00
46	Débiteurs et créditeurs divers	85 118,33	-	85 118,33	36 606,68
47	Comptes transitoires ou d'attente	-	-	-	-
50	D - Disponibilités Valeurs mobilières de placement	4 200 000,00	-	4 200 000,00	4 200 000,00
51	Banques, établissements financiers et assimilés	3 982 341,99	-	3 982 341,99	2 434 788,16
486	E - Régularisations Charges constatées d'avance	-	-	-	-
	2 - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	11 217 197,98	604 172,53	10 613 025,45	8 686 228,09
	3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
	3 - TOTAL CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	-	-	-	-
	4 - ECARTS DE CONVERSION - ACTIE				
476	Ecart de conversion	-	-	-	-
	4 - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4	23 071 970,14	1 551 982,08	21 519 988,06	20 032 336,76

		PASSIF		EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
1 - CAPITAUX PROPRES					
1063	Réserve statutaire			18 641 329,59	16 784 238,50
1068	Réserve générale			243 087,35	243 087,35
12	Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			469 676,43	1 857 091,09
	1 - TOTAL CAPITAUX PROPRES			19 354 093,37	18 884 416,94
2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	2 - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			114 418,67	103 554,67
3 - DETTES					
A - Dettes financières					
165	Dépôts et cautionnements reçus			8 286,00	8 286,00
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières			-	-
B - Cotisants et clients créditeurs					
411	Clients (locataires : charges)			-	-
4192	Cotisants créditeurs			10 675,45	9 395,55
4198	Prestations à payer			567 916,07	549 990,52
C - Dettes d'exploitation					
40	Fournisseurs			64 315,73	44,47
42	Personnel et comptes rattachés			81 888,45	55 363,53
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			16 385,84	70 892,93
44	Entités publiques (sauf 446)			62 081,00	15 270,11
446	Impôts sur les bénéfices			941 233,26	61 274,00
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale			298 694,22	48 662,21
46	Débiteurs et créditeurs divers			-	225 185,83
47 (sauf 477)	Comptes transitoires ou d'attente			-	-
D - Régularisation					
487	Produits constatés d'avance			-	-
	3 - TOTAL DES DETTES			2 051 476,02	1 044 365,15
4 - ECARTS DE CONVERSION - PASSIF					
477	Ecart de conversion			-	-
	4 - TOTAL ECARTS DE CONVERSION			-	-
	TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4			21 519 988,06	20 032 336,76

CHARGES	Exercice 2021	Exercice 2020	% variation	PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020	% variation
A - CHARGES DE GESTION TECHNIQUE							
Prest. légales accidents du travail et mal. prof.	11 760 703,13	11 331 161,36	3,79	Cotisations sur rôle principal	5 331 208,00	5 563 391,00	-4,00
Prest. accidents de la vie privée	39 184,53	54 811,07	-28,51	Cotisations sur rôle spécial	377 742,00	312 730,00	20,79
Prest. extra-légales : Action sanitaire et sociale	343 997,37	359 636,10	-4,35	Cotisations sur salaires	7 035 355,28	6 229 067,12	12,94
Actions de prévention	155 216,22	167 289,43	-7,22	Compensation AT Salariés	703 042,00	1 593 614,00	-55,88
Frais Fonct. Commissions de contentieux	2 499,86	2 122,47	17,78	Recours contre tiers	56 099,54	314 586,87	-82,17
Dépenses de contrôle médical	41 675,74	8 392,27	396,60	Autres produits techniques	1 359,48	4 277,27	-68,22
Cotisations AMEXA pour invalides				Reprises sur provisions	20 071,58	24 064,89	-16,59
Subventions (de gestion technique)							
Pertes sur créances irrécouvrables	12 555,91	20 824,89	-39,71				
Dotations aux provisions	11 928,32	15 875,70	-24,86				
Sous-Total A	12 367 761,08	11 960 113,29	3,41	Sous-Total A	13 524 877,88	14 031 731,15	-3,61
B - CHARGES DE GESTION COURANTE							
Achats	43 744,11	29 223,33	49,69	Ventes - prestations de service	9 201,59	8 870,51	3,73
Services extérieurs	173 870,87	154 634,59	12,44	Subventions	2 666,64	1 500,00	77,78
Autres services extérieurs	258 443,57	173 970,20	48,56	Revenu de l'immeuble	160 406,83	155 492,47	3,16
Impôts, taxes et versements assimilés	120 565,61	106 696,63	13,00	Reprises sur provisions	103 554,67	99 147,33	4,45
Charges de personnel	953 229,52	821 240,11	16,07				
Dotations aux amortissements et provisions	148 303,91	139 905,33	6,00	Sous-Total B	275 829,73	265 010,31	4,08
Conseils et Assemblées	36 057,67	33 295,33	8,30				
Autres charges de gestion courante	22 997,70	40 074,00	-42,61				
Sous-Total B	1 757 212,96	1 499 039,52	17,22				
I - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (A + B)							
	14 124 974,04	13 459 152,81	4,95	I - TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (A + B)	13 800 707,61	14 296 741,46	-3,47
II - CHARGES FINANCIERES							
	19 115,08	2 370,79	706,27	II - PRODUITS FINANCIERS	368 484,21	354 707,62	3,88
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	516 299,10	474 295,45	8,86	III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 022 953,83	1 202 735,06	-14,95
IV - IMPÔTS SUR LES SOCIETES							
	62 081,00	61 274,00	1,32	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	15 192 145,65	15 854 184,14	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	14 722 469,22	13 997 093,05	5,18				
SOLDE Créiteur - BENEFICE	469 676,43	1 857 091,09	-74,71	SOLDE Débiteur - PERTE			
TOTAL GENERAL	15 192 145,65	15 854 184,14	-100,00	TOTAL GENERAL	15 192 145,65	15 854 184,14	-4,18

**RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE 2021**

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les comptes de l'exercice 2021 ont été soumis, à la vérification de la Commission de contrôle de la Caisse, désignée à cette fin par l'assemblée générale du 30 avril 2021.

Cette vérification est intervenue le mercredi 6 avril 2022.

A cette occasion, la comptabilité et l'ensemble des pièces justificatives ont été mis à la disposition des membres de la Commission.

La Commission a tout d'abord examiné le bilan, le compte de résultat et les annexes. Ensuite les vérifications se sont essentiellement portées, par sondages et pointages, sur la sincérité et la conformité des écritures comptables avec les pièces de dépenses et de recettes. Ils déclarent les avoir trouvées en bon ordre et confirment l'exactitude des renseignements comptables et financiers figurant au présent rapport.

Ils engagent l'assemblée générale à approuver les comptes présentés et à donner au Comité-directeur, ainsi qu'à la direction, décharge pour la gestion de l'exercice 2021.

Schiltigheim le 6 avril 2022

Les membres de la Commission de vérification des comptes :

Benoît EHRHART

Bertrand ROTT

Chantal GAY



Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin

2 rue de Rome à Schiltigheim - B.P. 20021 - 67013 Strasbourg Cedex

☎ 03.88.19.55.19 - Fax 03.88.19.55.18

Email : caaa67@caaa67.fr – www.3caaa.fr

CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

— Alsace-Moselle —